



non respect de l'autorité parentale

Par **dilou**, le **26/06/2009** à **09:32**

Par jugement auprès du JAF, mon fils vit aujourd'hui chez sa mère qui en a la garde et l'hébergement. Depuis 1 an, je dois me battre pour obtenir les informations concernant la scolarité de mon fils. Je viens d'apprendre qu'au vu de ses mauvais résultats scolaires, son école préconise un redoublement, hors sa mère, sans me consulter, a décidé de le faire passer dans la classe supérieure.

Elle ne respecte donc pas mon autorité parentale (une fois de plus), que puis-je faire, j'habite à 800 km de mon fils, une procédure d'appel est en cours pour obtenir sa garde mais les délais sont longs et la scolarité de mon fils est en danger.

Merci de votre réponse .